

COMPOSITION DU DOSSIER DU PLAN LOCAL URBANISME DE DREUX

En application de l'article R.123-1 du code de l'urbanisme, le dossier de Plan Local d'Urbanisme comprend :

1. Rapport de présentation

- 1.1 - Diagnostic et état initial de l'environnement
- 1.2 - Dispositions du PLU
- 1.3 - Notice d'incidences Natura 2000

2. Projet d'aménagement et de développement durables (PADD)

3. Orientations d'aménagement par secteur

4. Règlement :

- 4.1 – Règlement écrit
- 4.2.a – Plan de zonage (1/8 000)
- 4.2.b – Plan de zonage partie Nord (1/5 000)
- 4.2.c – Plan de zonage partie Sud (1/5 000)
- 4.2.d – Plan de zonage du centre ville (1/2 000)
- 4.3 – Annexe du règlement – Liste des Emplacements Réservés

5. Les annexes :

- 5.1 – Notice explicative des annexes
- 5.2.a – Plan des servitudes d'utilité publique partie 1 (environ 1/8 000)
- 5.2.b – Plan des servitudes d'utilité publique partie 2 (1/8 000)
- 5.3 – Plan des contraintes (environ 1/8 000)
- 5.4 – Plan des périmètres particuliers (1/8 000)
- 5.5 – Plan des réseaux d'adduction d'eau (1/8 000)
- 5.6 – Plan des réseaux d'assainissement (1/8 000)